

tes actuellement aux Etats-Unis qui, désirant revenir au Canada, se voient dans l'impossibilité de le faire, telle est l'œuvre de notre société.

“ Il ne s'agit pas de pousser nos gens à quitter le pays, mais d'envoyer ceux qui sont obligés de nous quitter, ou qui ne peuvent revenir à nous, dans un pays où tout en gagnant leur vie, ils demeureront canadiens et catholiques.

“ C'est donc une œuvre éminemment religieuse et patriotique, et si elle eût été autre elle n'aurait pas reçu les marques d'approbation et de faveur que Mgr de Montréal a bien voulu lui donner.

“ En travaillant à coloniser Manitoba nous marchons sur les traces de nos ancêtres qui, les premiers, ont commencé à défricher ces fertiles régions; nous conservons à la race française l'héritage légué par nos pères; nous travaillons pour notre province en nous ménageant pour l'avenir l'alliance et le secours d'une population qui nous sera unie par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnaissance.”

* * *

Quarante ans se sont écoulés depuis, mais cette question de la colonisation du Manitoba et des autres provinces de l'Ouest — la Saskatchewan et l'Alberta — n'a pas changé d'aspect. La province de Québec voit encore chaque année un fort contingent de ses fils prendre le chemin des Etats-Unis. C'est ainsi que quelqu'un très au courant de cet exode nous disait ces jours derniers que les statistiques du dernier exercice d'émigration de la province vers la République voisine accusent un chiffre de 28 000, tandis que pour la même période de temps 4 000 seulement sont venus s'établir dans l'Ouest canadien. N'est-ce pas une anomalie? La province de Québec n'aurait-elle pas tout profit à accroître l'influence canadienne-française dans l'Ouest? Sur le terrain de la politique fédérale, elle augmenterait ainsi le nombre de députés de notre foi et de notre langue en nous fournissant le renfort qui nous permettrait d'en élire plus. Ce serait tout à son avantage, tandis que ceux qui passent aux Etats-Unis constituent pour elle une perte sèche sans compensation d'aucune sorte.

M. Amédée Denault, qui a assisté à notre congrès de juin, a touché ce point d'une manière fort juste dans ses sympathiques articles de l'*Action Catholique*. Il a noté la remarque d'un congressiste attirant l'attention sur le fait que déjà nous pouvons élire sept députés à la Législature et exercer une influence prépondérante dans six ou sept autres comtés. Si nous arrivions à doubler ce nombre, nous serions assurés d'être respectés, car nous tiendrions la balance du pouvoir.

Dans ses commentaires sur cette remarque, M. Denault a indiqué comme conseil utile et opportun aux jeunes gens de la province